

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri



Délibération n° 10-04 du 25 novembre 2021

RECETTES À PERCEVOIR DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) D'ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE LA CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT À LA POLITIQUE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 – CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE VACCINATION DU STADE DE FRANCE, PIERREFITTE-SUR-SEINE, TREMBLAY-EN-FRANCE, NOISY-LE-GRAND ET DU BUS DE VACCINATION – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France, afin de percevoir les subventions suivantes :

- 114 015,64 euros au titre du fonctionnement du centre de vaccination de Pierrefitte-sur-Seine, pour la période de janvier à juin 2021,
- 125 074,97 euros au titre du fonctionnement du centre de vaccination de Tremblay-en-France, pour la période de mars à juin 2021,
- 139 862,38 euros au titre du fonctionnement du centre de vaccination de Noisy-le-Grand, pour la période de janvier à juin 2021,
- 284 675,62 euros au titre du fonctionnement du bus de vaccination, pour la période de mars à août 2021,



- 764 556,45 euros au titre de la gestion de la plateforme de réservation de rendez-vous du Stade de France ;

- CHARGE le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.